**ANNEXE 3 AU CCP\_2023\_001021**

**ATTESTATION RELATIVE AU PAIEMENT DE LA TVA ET DES DROITS DE DOUANE**

N° de procédure : N° officiel de l’accord-cadre:

Raison sociale du titulaire de l’accord-cadre:

Nom, prénom et fonction de la personne habilitée à engager la société, signataire de cette attestation :

**1 Compléter les rubriques ci-dessous :**

NB : Le terme « marchandise » utilisé ci-dessous est le produit fini après la dernière étape de sa fabrication, avant sa livraison à l’administration.

Pays dans lequel la marchandise est fabriquée :

Pays d’entrée de la marchandise dans l’Union Européenne (UE), en cas de provenance extérieure à l’UE:

Voie de transport utilisée pour faire entrer la marchandise dans l’UE (voie ferrée – routière – aérienne – maritime) :

Nom, adresse, coordonnées du bureau de dédouanement de la marchandise importée, en cas de provenance extérieure à l’UE :

**2 Cocher la case correspondant à votre situation au regard du règlement de la TVA**

La déclaration IM4 attestant du paiement de la TVA en douane, correspondant à la facture de la marchandise livrée sera jointe à celle-ci pour remboursement *(cas du transporteur / mandataire ayant acquitté la TVA lors du passage en douane).*

Les marchandises relatives à l’accord-cadre ci-dessus référencé ont fait l’objet d’un paiement par nos soins de la TVA lors du passage en douane *(cas du titulaire français de l’accord-cadre, sous-traitant la fabrication dans un pays extérieur à l’UE et agissant en qualité de propriétaire de la marchandise importée).*

Je n’acquitte pas de TVA lors du passage en douane pour les marchandises importées au titre de l’accord-cadre ci-dessus référencé *(cas du titulaire étranger dont le siège est situé dans un pays membre de l’UE, la TVA devant être acquittée par l’administration au service des impôts des entreprises).*

**3 Cocher la case correspondant à votre situation au regard du règlement des droits de douane**

Le lieu de fabrication des marchandises est situé dans un pays membre de l’UE. A ce titre je n’ai aucun droit de douane à acquitter.

Le lieu de fabrication des marchandises relatives à l’accord-cadre ci-dessus référencé est situé dans un pays extérieur à l’UE. A ce titre, j’acquitte les droits de douane afférents aux marchandises importées.

Le lieu de fabrication des marchandises est situé dans un pays extérieur à l’UE. Néanmoins, ces marchandises sont importées en suspension de droits de douane par mes soins ou par les soins de mon mandataire, par application des dispositions du règlement CE 150 /2003 du Conseil du 21 janvier 2003 portant suspension des droits de douane sur certains armements et équipements militaires, car ces marchandises relèvent de la nomenclature douanière suivante :

Code de la nomenclature douanière (à compléter) : ……………………………………………………………

Libellé de la nomenclature douanière (à compléter) : ……………………......................................

NB: la mise en œuvre de cette solution nécessite la remise par la Plate-forme commissariat Sud-Est d’une autorisation de destination particulière et la remise par la direction des affaires financières du ministère des armées (courriel : daf-certificat150.contact.fct@intradef.gouv.fr) d’un certificat attestant que les marchandises sont destinées à l’usage des forces armées françaises.

Fait à, (lieu) le, (date)

Signature assortie du cachet de la société :